

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE  
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
SERVICE DU PERSONNEL

83/909 du 1er.12.83  
Décret N° / MEN-DG.S-DP.A-SP  
portant inscription au tableau  
d'avancement au titre de l'année 1980

de Monsieur YEBEKA Yves Roger,  
Professeur de Lycée des Cadres de la  
catégorie A hiérarchie I des Services  
Sociaux ( Enseignement ).

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79

Vu la Loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la  
Constitution du 8.7.79;

Vu la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

Vu l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des  
fonctionnaires;

Vu le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres  
de l'enseignement de la République Populaire du Congo;

Vu le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires;

Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies  
des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;

Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la  
révocation des fonctionnaires;

Vu le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des  
fonctionnaires;

Vu le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-  
sitions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des  
fonctionnaires

Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement;

Vu le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements  
des agents de l'Etat;

Vu le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80  
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du  
Gouvernement;

Vu le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du  
Conseil des Ministres,

Vu le Procès verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie  
à Brazzaville en date du 18 Juin 1983

Decrète

Article 1er :

Monsieur YEBEK. Yves Roger, Professeur de Lycée de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Radiodiffusion - Télévision Congolaise, à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 à 2. ans pour le 2è échelon de son grade.

Article 2 :

Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le..... 1er DECEMBRE 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-CBA

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

Ampliations :

JOPFC \_\_\_\_\_ 1

SGCM/B0 \_\_\_\_\_ 2

DPAA \_\_\_\_\_ 3